



PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

**Direction départementale
de la protection
des populations**

Perpignan, le 22 octobre 2019

Dossier suivi par : E. BOHBOT

Opération Interministérielle Vacances Bilan 2019

L'Opération Interministérielle Vacances (OIV) a pour objectif de répondre aux enjeux économiques et de consommation que représentent le tourisme et la période estivale

L'opération s'est déroulée du 3 juin au 15 septembre sur l'ensemble des Pyrénées-Orientales, 6^e département touristique français.

Cette opération est destinée à renforcer le contrôle des activités touristiques et estivales et la coopération inter services

Cette opération revêt une importance particulière pour l'économie touristique locale.

Cette opération a principalement mobilisé les services de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) , de la Direction Départementale de la protection des Populations (DDPP), de la Direction des Douanes (DG DDI), de la Délégation Territoriale de l'Agence Régionale de Santé (DT ARS), de l'Unité Territoriale de la Direction régionale de la Concurrence, Consommation, Travail et Emploi, avec le soutien des forces de l'ordre, Gendarmerie et police sur certaines opérations.

Des actions de contrôles coordonnées ont été programmées sur les mois de juillet et août principalement :

- contrôles des marchés touristiques d'importance :DDPP, DG DDI, .
- contrôle d'activités sportives et de loisirs : DDPP, DDCS, CRS Pyrénées
- opération de contrôles renforcés en zone thermale : DDPP
- opérations de contrôles routiers à proximité des libres-services de gros sur la commune de Perpignan : DDPP, DGFip et Forces de l'Ordre.
- contrôles Hôtels Cafés Restaurants, Campings et clubs de plage.... : UT DIRECCTE, DDPP, DT ARS, Affaires maritimes,

Direction départementale de la Cohésion sociale

❑ Bilan chiffré

Nombre de contrôles	456	
	117 ACM ¹ 322 EADS ² 7 VAO ³	
Répartition des suites	Avertissement	25
	Injonction	5

La DDCS a, comme en 2018, participé à de nombreux contrôles interministériels avec différents services de l'État (DDPP, gendarmerie...)

❑ Actions de prévention

La DDCS a reconduit des actions amorcées en 2018 qui ont démontré leur pertinence : prévention en montagne, actions de prévention en canyoning, actions de sensibilisation en amont de la saison en plongée.

Ces actions, appréciées par les professionnels, ont produit des effets positifs sur la sécurité des pratiquants et la conformité des professionnels.

Aucun accident grave n'est à déplorer une nouvelle fois cette année.

❑ Anomalies constatées et suites données

En **Accueils Collectifs de Mineurs (ACM)**, quelques manques, notamment administratifs, ont été relevés comme l'absence de certificats de vaccination ou l'absence d'assistants sanitaires (manques relativement récurrents à chaque campagne).

En **Établissements d'Activités Physiques et Sportives (EAPS)**, quelques manques administratifs, à l'instar des ACM, sont régulièrement constatés comme un défaut de carte professionnelle ou un manque sur les équipements de protection individuelle (EPI).

Les contrôles effectués en **VAO (vacances adaptées organisées)**, destinées à des personnes adultes handicapées, n'ont pas mis en évidence de dysfonctionnement majeur relatif à la sécurité des vacanciers ni d'injonction formulée durant ces inspections. Mais quelques recommandations ont été préconisées par rapport au lieu d'hébergement (travaux d'amélioration, inadéquation d'un gîte) et à des non-conformités mineures ou partielles par rapport aux déclarations (formalisation et clarification des responsabilités confiées, âge des vacanciers). Dans un séjour, un adolescent de 16 ans était présent dans le groupe de vacanciers et a dû quitter le lieu d'hébergement.

Plus de 150 séjours ont été déclarés en 2019 concernant le plus souvent la période estivale et plus d'une trentaine d'organismes agréés (dont seulement 4 ayant leur siège dans les Pyrénées-Orientales). Depuis 9 ans, la quasi-totalité des organismes ont été contrôlés sauf 5 organismes environ dont les séjours n'ont jamais été inspectés. Un organisme déjà contrôlé en 2012 a fait l'objet d'un signalement national et sera contrôlé en 2020.

1 ACM Accueil Collectif de Mineurs.

2 EAPS Établissements d'Activités Physiques et Sportives

3 VAO Vacances Adaptées Organisées

Direction départementale de la Protection des Populations

❑ Bilan chiffré

Nombre d'établissements visités	573	
Nombre de visites	645	
Nombre d'établissements en anomalie	295	
Taux d'anomalie	51,48 %	
Répartition des suites	Avertissement	235
	Injonction	48
	Procès verbal pénal	38
	Procès verbal administratif	9
Produits alimentaires saisis	191 kg	

❑ Les thèmes prioritaires de l'OIV 2019

Hébergement de plein air et offre en ligne :

Les campings proposent une offre de bonne tenue qui suscite peu de réclamations outre l'état d'entretien ou la qualité des mobile-homes.

La multiplicité des prestations offertes (centre aquatique, coiffure-esthétique-laverie, activités et spectacles...) constitue désormais le cœur de l'attractivité des campings. Sur ces différents points malgré quelques anomalies d'affichage ou d'information, il faut souligner que l'offre est tenue telle qu'annoncée.

La montée en gamme des établissements se confirme chaque année.

Les manquements concernent essentiellement la remise du contrat de location initial, succinct ou inexistant, et les informations pré-contractuelles qui sont aussi parfois insuffisantes.

L'état et le suivi de l'état des aires de jeux posent également problème, les moyens mis en œuvre pour la surveillance et l'entretien étant très disparates selon les établissements, de même que la connaissance des obligations réglementaires afférentes.

À noter parallèlement à l'offre d'hébergement que l'offre alimentaire fournie aux séjournant (bars, restaurants, supérette...) est souvent déléguée à des sociétés tierces sans que la tenue de ces commerces ne reflète le niveau attendu pour un établissement classé.

Activités et produits liés au bien-être, à la détente et aux loisirs :

La plongée reste le secteur le plus sensible du département. Son suivi s'effectue dans un cadre inter-administratif soit avec la DDCS ou les Affaires maritimes comme toutes les activités en mer (bateaux à passagers, locations de scooters des mers, etc.). **Peu d'anomalies commerciales sont à constater.** La question récurrente est celle de l'encadrement des plongeurs par des personnes insuffisamment qualifiées.

Sur les jet-skis, on constate une omniprésence de ce type d'offre et des sites internet afférents. Outre les manquements liés à la vente à distance (identification, conditions d'annulation...), il est à signaler des pratiques de prix d'appel sur les prestations les moins chères de courte durée qui sont proposées à l'achat mais non disponibles à la vente ou sur des sites touristiques secondaires.

Concernant les Parcours Acrobatiques en Hauteur, **l'offre est stable et est aux mains de professionnels avertis.** Une création a fait l'objet d'un contrôle commun avec le service Jeunesse et Sports pour vérifier la bonne connaissance de ses obligations par le professionnel. Aucune anomalie importante n'a été relevée. La

gestion des Équipements de Protection individuelle est également désormais satisfaisante avec un suivi rigoureux.

Les services de restauration dans les zones à forte densité :

La préparation des grands rassemblements suscite de plus en plus de précautions de la part des autorités locales. Outre la partie préparatoire, des visites auxquelles participe la DDPP dans le cadre des commissions de sécurité des grands événements locaux sont réalisées le jour de leur ouverture au public.

Des stands ont été ainsi fermés de manière préventive ou aménagés à l'occasion de ces contrôles.

À noter que la restauration de type « food truck » ne connaît pas d'expansion significative durant la période estivale. Un établissement de ce type, sédentarisé et sans eau potable a préféré cesser son exploitation.

Pour le reste, on constate les manquements habituels dans la restauration :

- information du consommateur parfois approximative mais constats sur la carte des vins satisfaisants.
- difficultés en matière d'hygiène, de température de conservation des denrées, de décongélation et de gestion des DLC .

128 établissements ont fait l'objet d'un rappel de la réglementation.

37 établissements ont fait l'objet d'une injonction de mise en conformité avec les règles d'hygiène. Deux établissements ont frôlé la fermeture administrative. Le premier a fermé volontairement le temps de se mettre en conformité, le second a fait preuve d'une grande réactivité et a régularisé sa situation.

Près de 200 kg de denrées alimentaires ont fait l'objet d'un retrait de la consommation.

❑ Le socle d'actions transversales

– Information et loyauté des transactions :

L'information sur les prix est satisfaisante. La vérification des produits « locaux » (vins, huiles d'olives, charcuteries...) a été poursuivie cet été.

Le recours aux signes de qualité est faible dans un département qui en possède peu. La préférence des restaurateurs va à la mise en avant de l'identité des producteurs locaux pour mettre en valeur la proximité de l'approvisionnement et le caractère local du produit.

On retrouve toujours des mises en avant abusives de qualités inexistantes : poissons surgelés vendus pour des frais (turbot), soupe de poissons maison en boîte, pizzas sous vide vendues comme fraîches....

La contenance des boissons est aussi un sujet de réclamation : verre de 25 cl servis au lieu de bouteilles de 33 cl, produit noyé sous les glaçons suscitent l'agacement des clients.

Les tromperies les plus courantes concernent l'origine des fruits et légumes mis en vente : haricots du jardin importés du Maroc, melons espagnols « charentais » francisés, appellation abricots du Roussillon induite pour des fruits certes locaux mais produits hors zone autorisée.

Sur les cartes des vins, les difficultés sont peu significatives. Les approvisionnements en vins locaux sont la règle dans la restauration qui met en avant prioritairement les productions locales.

– Sécurité :

Les constats effectués sur les jouets nautiques et aides à la flottabilité n'ont pas suscité de manquements.

L'information de sécurité sur les lunettes de soleil et les crèmes de protection solaire est aussi très satisfaisante.

En complément et en lien avec la canicule, 3 contrôles routiers réalisés conjointement avec la **Formation Motocycliste Urbaine** et la Brigade de contrôles et de recherches de la DgFip, ont permis de contrôler les conditions de transport des marchandises sous température dirigée à la sortie des cash and carry. **Au cours de ces opérations 162 véhicules ont été contrôlés, 11 procès-verbaux, 22 avertissements et 4 infractions au code de la route ont été relevés.**

Le taux infractionnel reste important, à 24 % (absence de moyens de transport en froid - Mélange frais-surgelé), même si le taux d'équipement des professionnels s'améliore d'année en année.

Dans les points de vente et la restauration, les chambres froides et présentoirs sont encore souvent mal gérés notamment en cas de difficultés de fonctionnement. L'emploi d'appareils plus anciens en complément des meubles habituels pour faire face à l'augmentation de l'offre contribue également au mauvais respect des températures de conservation. 2 supermarchés seront sanctionnés sur ce motif en ce sens.

La maîtrise des conditions de décongélation des aliments surgelés est aussi aléatoire se faisant souvent à T° ambiante faute de place suffisante en froid dirigé durant les périodes de grande fréquentation.

Évaluation de l'impact des actions engagées

Le taux d'anomalie reste très élevé, à plus de 50 % des établissements contrôlés.

La part des manquements les plus graves relevés par procès-verbal ou faisant l'objet de mesures administratives reste toutefois limitée à 34 % des suites.

On note globalement une bonne réactivité des professionnels qui souhaitent réussir leur saison, les vérifications ultérieures étant satisfaisantes.

Direction des Douanes et des droits indirects (DGDDI)

8 opérations de contrôles à la circulation ou sur des marchés de bord de Mer (Argelès, Canet, St-Cyprien et Saint pierre-11) ont été menées par les services des douanes (30 étals contrôlés). Deux opérations de contrôles de marché ont été réalisées en Inter- service, la première avec la DGFiP, la seconde avec la DDPP.

838 produits contrefaits ont fait l'objet d'une retenue ou d'une saisie douanière lors des opérations de contrôles sur le marché audois de Saint-Pierre (3 opérations de contrôle). 6 procédures contentieuses ont été établies à la suite de ces constats.

Aucune marchandise contrefaite n'a été détectée sur les marchés de Canet, Argelès et saint-Cyprien.

Délégation Territoriale de l'Agence Régionale de Santé

❑ Bilan chiffré

Contrôle de la qualité des eaux de loisirs		Nombre de prélèvements	Suites
Nombre d'établissements contrôlés	Piscines 460	2750	370 Alertes adressées aux gestionnaires accompagnées de prescriptions écrites
	Bassins 980		
Nombre de sites de baignade (mer/rivière)	64	950	

Aucune fermeture de baignade en 2019.

En bref...

→ DDPP

Une nette augmentation du nombre de contrôles pour la DDPP, avec :

- un taux infractionnel qui reste élevé, notamment sur les contrôles en matière de sécurité sanitaire des aliments
- la part des manquements les plus graves relevés par procès-verbal ou faisant l'objet de mesures administratives restant toutefois limitée à 34 % des suites.

Une montée en gamme des établissements d'hébergement touristique de plein air.

Une bonne réactivité des professionnels qui souhaitent réussir leur saison, les vérifications ultérieures étant satisfaisantes.

→ DDCS

Une situation globalement bien maîtrisée par les opérateurs des établissements d'Activité physique et sportive en matière de sécurité des pratiquants.

Des actions de prévention efficaces.

→ DGDDI

Une augmentation du nombre d'objets contrefaits détectés sur les marchés du littoral (838 en 2019 contre 600 en 2018).

→ DTARS

3700 prélèvements d'eau de loisirs interprétés en 2019 - aucune fermeture de baignade/bassin.

Une coopération/coordination inter-services efficace.